

# GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
A L'IMPRIMERIE C. GUICHARD  
40, place de Lyon, 40

JOURNAL PATRIOTIQUE, PARAISSANT LE SAMEDI

BUREAUX DE VENTE  
LIBRAIRIE MÉRA  
13, rue de Lyon, 13

ABONNEMENTS HORS DE LYON  
2 fr. 50 c. pour trois mois.

RÉDACTEUR EN CHEF: **LE GIGNON.**

Les manuscrits ne sont pas rendus.

## DEUIL NATIONAL.

Les manuscrits ne sont pas rendus. Les manuscrits ne sont pas rendus. Les manuscrits ne sont pas rendus.

**CASINO**

### LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE.

LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE. LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE. LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE.



Comment, grand lâche, on dessempille la France, et te te soules, te chantes la mère Godichon!  
— Tais....-toi donc. Im....becile.... J'avais mis un crêpe... à ma bouteille!

## EXAMEN DE CONSCIENCE.

Disez donc, les gones, là, vrai, êtes-vous pas un peu bugnasses? C'est pas rien pour vous fâcher ce que je ne vous n'en dis, mais j'ai beau vous retourner de tous les côtés, tant plus que je vous arregarde, tant plus je vous fisque, tant plus y me semble voir une ribambelle de paquets de couënnés.

Là, en bonne vérité, qué que vous n'avez fait de depuis l'année dernière? De bousillages, de z'impanisures, de crapauds et de pieds-faillis, velà tout. Disez-voir l'incontraire. Au mois de mai de l'an dernier, vous étiez sages comme de petits Saint-Jean, vous n'étiez tranquilles comme Baptiste, et vous n'aviez chacun gagné un bon point que le gouvernement vous avait fait mettre dans une grande boîte, vous savez. Y semblait censément que nous allions vivre rien que de brioches, de radisses et de béatilles. L'ouvrage commençait à remarcher, la soie était pas si mauvaise, les negociants commencent à être plus contents et à nous donner de meyeures pièces; enfin, ça commençait à marcher, quoi. Mais velà l'y pas que vous attrapez un coup de soleil en plein juillet que vous fiche un vartigo qu'on vous reconnaissait plus, et vous vous mettez dans l'idée de vous prendre à tire-cheveux avè les Prussiens de la Prusserie; et par à cause de quoi encore? A cause des Epagneuls; et què que ça vous fesait les Epagneuls? Est-ce que leurs affaires vous arregarde? Laissez-les donc s'arranger à leur idée et se fichent de torguolles entre eusses; mais je t'en flanque, y a pas eu mèche, vous n'avez voulu vous battre.

Oh! je sais ben ce que vous n'allez me rebriquer: vous vous maginiez que vous n'auriez ragraffé la victoire; vous vouliez siffler aux Prussiens leur bière, leur choucroute et leurs fronquières du Rhin. Mais enfin une supposition que vous n'auriez gagné, y aurait ben aeu tout de même de saccagements, gn'y aurait ben eu toujours de mamis que se serient faits écrainiller, crever la bazane, dépillander la frimousse, qu'auriont été faire pousser, avè leurs pauvres carcasses, les carottes et les ratabouts dans les pays étrangers. Eh! ben, est-ce que c'est pas bête ça, de faire tuer le monde et de faire assommer de pauvres mamis que demandent qu'à vivre? Et pourquoi faire, nom d'un rat? Pour aller voler les affaires des autres, comme si vous aviez pas assez de ça vôtre. Pourquoi est-ce que vous vouliez licher leur bière, pourquoi est-ce que vous vouliez chiquer leur choucroute, pourquoi est-ce que vous vouliez leur empogner leurs fronquières du Rhin, comme on y appelle? C'est ben à eusses, tout ça. Eh ben! ça vous est retombé sur le pif. C'est eusses que nous empognent nos affaires à nous autres, au contraire, et le monde disent que c'est bien fait. Nous ons beau quincer, gn'a rien à rebriquer; si nous ons agraffé de zognes, nous y ont ben cherché. Faut-y être bête, nom d'un rat! faut-y être bête!

Après avoir reçu ce premier emplan, velà l'homme à sept dents qu'esse resté dans le gaillot. Ça, c'était le bon côté de notre affaire; mais velà-t-y pas que à cause de ça y nous semblait que la terre ne pouvait plus nous porter; nous étions plus fiers que Rataban, et nous voulions pas nous entendre avè les Prussiens, sans qu'y fichent le camp. Fallait voir comme Jules Favre y se gonflait le gigier, comme y faisait le fendant avè sa grande roupe, comme y sigognait sa pendrille pour faire peur à Bisquemal. Et pis tout le monde: comme on s'embandait pour l'armée de la guerre, y semblait que ça allait marcher tout seul. On fesait aller la musique, on fesait peter le canon, on posait de z'affiches, on racontait de z'histoires, on se fichait de plumes à son chapeau et de cocardes de toutes les couleurs sur le ventre, et on était content comme si on était bien aise.

On n'a resté comme ça pendant six semaines à se faire de bosses, à chanter la Marseyaise et le reste, et à raconter que nous allions manger les Prussiens à la remoulade et qui s'en échapperait pas un. C'était tout plein par les rues de gones, toujours les mêmes, qu'étaient à gueuler à toute éreinte: Allons, courons, marchons, partons, hardi, en avant! C'était assolument comme les poupées de la Crèche que gigaudent sans bouger de place.

Après ça, vela un particuyer que s'amène dans une grande gonfle et que nous débaroule sus le casaquin, pour nous commander, à ce qu'y disait. On savait pas rien d'où y sortait. C'était un grand piaillard, qu'avait rien que la blague pour lui, une espèce d'avocaillon, qu'avait été obligé de se mette dans la politique pour pas crever de faim. Eh ben, n'empêche, nous autres, que sons si malins, que sons tant tarabattes, qu'avions

jamais voulu obéir ni à Napolion troisse, ni à la République de quarante-vuitte, ni à Phelippe, ni à Charles disse, eh ben, nous nous sons laissés mener comme de melachons par ce gone mouvant de roi-pêteret. Y nous a ramié nos yards, y nous a fait partir nos miaillons pour les z'y faire crever de faim ou leur z'y faire casser la margoulette, y nous a fait fichier en prison ceusses que leur frimousse lui revenait pas, y nous a fait sucer son Caramel qu'était un vrai bocon et que nous a fiché le feu dans le corps, y nous a conté de blagues, de mensonges, de z'histoires qu'étaient jamais arrivées, y nous a collé de z'affiches pour nous y faire croire et y s'était mis d'accord avè le *Petit Journal* pour mieux nous embarlificoter.

Eh ben, quand même, nous ons fait tout ce qu'y n'a voulu, et y n'a pu nous faire sauter à la couverte, sans que nous ayons selement dit pipette, et y nous a lâché tant selement, quand nous sons tombés tout en briques entre ses griffes.

Pis, maintenant, que nous sons bien en plein à bas, que par à cause du Granbêta et du Caramel nous sons en plein éreintés, dépontelés des quatre coins, que les Prussiens nous ont fichés à bouchon. Eh ben! nous fesons encore les fiers, nous nous remettons à quincer pire qu'aparavant. Quand les mangeurs de choucroute nous empognent par le cotiver, nous bavons comme de merluches, et pis dès qu'y nous lâchent, nous leur fesons la gniaque! Oh! nom de nom, ça fait regret, vrai, et si nous restons toujours comme ça, nous serons rien que de propres à rien, de feignants, de galavards, que seront jamais bons que pour quincer, pour embêter le monde et petadiner l'ouvrage.

Mais, nom de nom, moi que suis rien qu'une mairionnette de bois, si je fesais tant de pieds-faillis que ça, gn'a ben longtemps que mon bargeois, le pepa Vuillierme, m'aurait fiché aux équevilles, et que j'aurais sarvi à faire de z'écopeaux!

GUIGNOL.

### LA POPULATION DU NOUVEL EMPIRE D'ALLEMAGNE.

On nous a demandé, au sujet des modifications que le nouveau traité apporte au chiffre comparé de la population de l'Allemagne et de la France, des détails plus précis que ceux que nous avons publiés dans notre précédent numéro. Nous nous étions contentés de donner des chiffres ronds, des évaluations plus minutieuses étant plutôt du ressort des journaux quotidiens que de notre petite feuille. Mais comme ces renseignements n'ont pas paru jusqu'à présent, nous avons lieu de croire que sur cette question, comme pour les affaires militaires, nous avons des renseignements qui manquent à nos confrères du grand format. Nous cédonns aux desirs de nos lecteurs. Voici d'abord le chiffre précis de la population du nouvel empire d'Allemagne:

Royaume de Prusse et Lauenbourg . . . . .	24,039,668
— de Bavière . . . . .	4,824,424
— de Saxe . . . . .	2,423,401
— de Wurtemberg . . . . .	1,778,396
Grand-duché de Bade . . . . .	1,434,970
— de Hesse . . . . .	823,438
— de Mecklembourg-Schwerin . . . . .	560,618
— de Mecklembourg-Strelitz . . . . .	98,770
— de Saxe-Weimar . . . . .	283,041
— d'Oldenbourg . . . . .	315,622
Duché de Brunswick . . . . .	302,792
— de Saxe-Meiningen . . . . .	180,335
— de Saxe-Altenbourg . . . . .	141,426
— de Saxe-Cobourg-Gotha . . . . .	168,735
— d'Anhalt . . . . .	197,041
Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt . . . . .	75,416
— de Schwarzbourg-Sondershausen . . . . .	67,533
— de Waldeck . . . . .	56,897
— de Reuss (branche aînée) . . . . .	43,889
— de Reuss (branche cadette) . . . . .	88,097
— de Schaumbourg-Lippe . . . . .	31,186
— de Lippe . . . . .	111,352
Ville libre de Hambourg . . . . .	305,196
— de Brème . . . . .	109,572
— de Lubeck . . . . .	48,538
Total . . . . .	38,509,663
Alsace et Lorraine allemande . . . . .	1,638,546
Total général . . . . .	40,148,209
La France en 1870 . . . . .	38,067,064
Alsace et Lorraine allemande . . . . .	1,638,546
La France en 1871, d'après les préliminaires de paix . . . . .	36,428,518
Différence à l'avantage de l'empire d'Allemagne	3,719,691
Avant 1871, la différence en faveur de la France était au contraire de . . . . .	432,599

Par suite de cette diminution de territoire, la France passe du second au troisième rang pour le chiffre de la population et au quatrième pour l'étendue du sol. L'empire d'Allemagne ainsi accru, n'est dépassé que par la Russie, dont la population européenne seule s'élève à plus de 69,000,000 d'habitants; Mais là ne se borneront certainement pas les prétentions annexionnistes de la Prusse. Il reste en Autriche de riches provinces qui sont animées du désir de se joindre à la patrie allemande, devenue grande et puissante, et le nouvel empire profitera des premières occasions favorables pour s'annexer ces territoires aux dépens de la maison d'Autriche. Les quatre provinces essentiellement allemandes,

qui font partie de la monarchie autrichienne, donnent un total de près de 5,000,000 d'habitants; et en y joignant la Silésie et les cercles du nord de la Bohême où la race germanique prédomine, la population de l'empire germanique dépasserait certainement le chiffre total de 46,000,000 d'habitants. En effet, sur les dix à douze millions d'Allemands qui sont en Autriche, il n'y en a guère que la moitié qui soient rassemblés en groupes provinciaux; le surplus est réparti d'une manière inégale dans la Carinthie, où ils forment plus de la moitié de la population, dans la Moravie, où ils sont beaucoup moins nombreux, dans la Hongrie, dans la Transylvanie, la Bukovine, la Gallicie, et la Carniole. Mais il devient naturellement impossible de réunir des éléments aussi dispersés. Sur 60,000,000 d'Allemands que l'on compte en Europe, le nouvel empire ne pourra guère en rassembler que les cinq-sixièmes, et en poursuivant le système des annexions, autant que le lui permettra le principe élastique des nationalités, il arrivera difficilement au chiffre de 50,000,000, dont il est loin encore. C'est justement au milieu de ce travail laborieux et délicat d'annexion, que nous pouvons avoir l'espérance de rentrer dans nos limites politiques et nous y parviendrons par la force des choses, si, dans de telles circonstances, nous sommes assez habiles pour combattre la Prusse, sans faire la guerre à l'Allemagne, comme nous avons eu, jusqu'à présent, la maladresse de le faire.

FOLLARD.

### LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE.

À la suite d'un incident secondaire, l'Assemblée nationale a jugé à propos de se passer la fantaisie d'un acte de souveraineté. Elle a voté la déchéance de l'empire et de sa dynastie. Il n'y a pas lieu d'examiner les considérants sur lesquels l'Assemblée s'est fondée pour prononcer un semblable arrêt; mais nous nous permettons de dire, au nom des principes fondamentaux qui constituent la nation, que cet acte est illégal, et que les représentants ont dépassé leurs pouvoirs.

Il y a longtemps qu'en France on a oublié et l'on que méconnaît complètement l'essence de notre système politique traditionnel; mais c'est justement pour cela qu'il faut l'invoquer, le rappeler à la mémoire de tous, ne fut-on, comme nous que, le plus petit et le plus obscur des journaux qui s'impriment en France. Il est des vérités fondamentales avec lesquelles une nation ne doit jamais capituler, comme il est des vérités morales qu'un honnête homme ne doit jamais méconnaître. Nous disons donc qu'une Assemblée aussi nationale, aussi constituante même qu'elle soit, n'a pas le droit de changer la forme politique d'un pays. Des délégués ne peuvent être investis du pouvoir souverain. Ils sont appelés à traiter et à décider toutes les questions, tous les intérêts que les événements mettent en cause, mais ils ne peuvent, sous aucun prétexte, porter atteinte à l'essence même du pouvoir souverain. Un pacte national n'est pas l'œuvre d'un jour, et ne peut pas être non plus renversé en un jour. La solidarité, qui lie tous les citoyens d'un même pays, ne les lie pas pour un moment seulement, mais cette solidarité s'étend par delà les années et enchaîne les générations. C'est faute d'avoir méconnu depuis bientôt un siècle ce principe social, cette règle fondamentale de l'humanité, que la France se disloque, se démembré moralement et se divise en une infinité de théories diverses et ennemies. On ne veut plus admettre la solidarité des générations, et la solidarité des individus, qui n'en est que le corollaire, est par une conséquence logique également méconnue.

Non, encore une fois, une Assemblée de quelques jours ou même de plusieurs années, n'est pas un pouvoir souverain en ce qui touche l'essence du pacte politique.

Il se peut, et nous n'avons pas à l'examiner ici, que le suffrage universel ne soit qu'un leurre et qu'une tromperie, nous admettons aussi qu'il y aurait lieu de déterminer l'étendue de ses droits; mais il n'en est pas moins certain que nous n'avons, pour le moment, aucun autre pouvoir qui puisse lui être comparé, et dont l'autorité soit admise de tous. Dans une telle pénurie, et jusqu'à ce que l'on ait reconstitué le principe d'autorité sur des bases fixes et certaines, on est contraint de se soumettre à ce qui existe.

L'acte de l'Assemblée nationale est donc une usurpation illégale d'un pouvoir qui ne lui appartient pas; et, du reste, la punition ne s'est pas fait attendre: l'Assemblée s'était attribuée un droit souverain, et il est arrivé immédiatement que quatre ou cinq des membres qui la composent se sont naturellement crus individuellement dépositaires de cette même souveraineté. MM. Rochefort, Ranc, Malon et Tridon, ont déclaré frapper de nullité les délibérations en donnant leur démission, et M. Félix Pyat a prononcé que l'Assemblée était « dissoute de droit par son vote. » On a accueilli ces déclarations par des rires, mais les rires ne sauraient réparer le mal dont ces divagations de l'extrême gauche sont le symptôme.

Il y a incontestablement dans la nation une désorganisation, un affaiblissement intellectuel, une ignorance des principes politiques, qui la dissolvent, la rongent et la mènent lentement, mais inévitablement, à sa perte, comme un malade dévoré par une affection lente et incurable.

Les excès de quelques esprits extravagants, comme MM. Rochefort et Félix Pyat, sont des accidents extérieurs qui choquent tous les yeux ; mais des faits comme le vote dont nous parlons sont, pour nous, des symptômes plus graves et plus effrayants d'une décrépitude qui approche à sa dernière période.

ALÉTHÈS.

LES FRANCS-TIREURS.

Un correspondant anonyme réclame contre les allusions malignes dont nous avons poursuivi les francs-tireurs.

« Il y a là, dit-il, une injustice. Si la ville de Lyon a commis l'imprudence de laisser des chevaliers d'industrie, organiser sous ses auspices, des compagnies de francs-tireurs, il ne s'en suit pas que les francs-tireurs n'aient servi qu'à parader, et n'aient pas fait bravement leur devoir en face de l'ennemi. Et je crois que, quand on écrira la malheureuse campagne de France, les francs-tireurs y auront une belle page. »

Notre correspondant proteste contre le costume que nous attribuons aux francs-tireurs, et prétend qu'ils étaient « malheureusement à peine vêtus et ressemblaient plutôt à des mendiants de Callot, qu'à des figurants de théâtre... Quant à leurs services, on peut demander au général Perrin, qui commandait dans les Vosges au 32<sup>e</sup> de marche, au 2<sup>e</sup> zouaves avec qui ils ont fait campagne, s'ils se sont bravement conduits à la Burgouze, à Corcieux, à Voray, à Châtillon-le-Duc, et ils vous renseigneront s'ils ont fait bravement leur devoir. Enfin, les premiers combats de Nuits et de Vougeot, et leur admirable retraite de l'Est au travers des lignes prussiennes, quand troupes de ligne, mobiles et mobilisés, se réfugiaient en Suisse, disent suffisamment qu'ils méritaient un peu plus d'égard que vous ne leur en accordez. M. de Bismark les tient en plus grande estime ; il les juge assez dangereux pour ses soldats, au point de faire de leur dissolution, de leur licenciement, une des conditions de l'armistice. »

Nous accordons volontiers une place à la réclamation de notre correspondant anonyme, mais nous n'en maintenons pas moins nos appréciations premières, dont les quelques lignes de notre article satirique ont été l'expression exagérée, mais juste. Quand nous avons représenté le franc-tireur sous l'apparence d'un figurant de mélodrame, nous n'avons été que l'écho de l'opinion publique, nous n'avons fait que refléter le sentiment qu'inspiraient ces hommes qui ont parodié si longtemps dans nos rues, en fourrures et en chapeaux à plumes. Nous n'avons pas été les seuls à critiquer ces mascarades puérides et le contraste douloureux que présentait le bien-être des compagnies franches avec l'état déplorable de nos mobiles. Un assentiment unanime a accueilli notre dernière satire, et des francs-tireurs, à titre d'intéressés, peuvent seuls élever des réclamations.

Nous admettons volontiers que plusieurs compagnies de francs-tireurs aient vaillamment rempli la tâche qui leur incombait, nous admettons également que le bataillon de Bourras, dont faisait partie notre correspondant, doit être rangé parmi ces honorables exceptions ; mais s'il s'agit d'apprécier les francs-tireurs en général, nous maintenons formellement qu'ils ont été plus nuisibles qu'utiles. On estime à près de cent mille, dit-on, le chiffre des francs-tireurs ; or, peut-on dire qu'ils aient produit le résultat qu'on en eût dû attendre d'un tel nombre. Un corps de 10,000 partisans seulement, bien décidés à faire leur devoir, auraient produit des résultats décuplés. Il faut voir dans l'histoire militaire quelle a été l'influence, nous ne disons pas des guérillas espagnoles, ni de la landwehr allemande en 1813, mais des chasseurs tyroliens qui, seuls, ont défendu longtemps leur territoire contre les meilleures troupes françaises, et abandonnés de leur propre gouvernement, sans autres ressources que leur patriotisme et leurs carabines, étaient parvenus à nous battre et n'ont succombé que par l'épuisement et sous la supériorité du nombre. Voilà ce que peuvent des compagnies franches. Les francs-tireurs de 1870 ont-ils rien fait de semblable ? Ce n'est pas pour quelques combats où quelques-uns auront pu montrer du courage personnel que l'on peut attribuer à cette institution des avantages véritables.

Notre correspondant invoque l'histoire. Hélas ! l'histoire dira que les francs-tireurs ont fait plus de mal aux paysans qu'à l'ennemi, qu'ils ont fusillé des prisonniers, égorgé des ennemis dans leurs lits, disposé arbitrairement des biens et de la vie de leurs propres concitoyens ; mais qu'ils n'ont jamais pu ni battre les troupes allemandes, ni arrêter leur marche, ni même interrompre leurs communications et leurs approvisionnements ; elle dira ce que tout le monde sait en France, que l'organisation de ces corps n'a été qu'un prétexte pour un grand nombre d'échapper à un service militaire sérieux. Les francs-tireurs, libres de tout contrôle et de tout commandement supérieur, ont fait ce qu'il leur a plu : quelques-uns, le très-petit nombre, se battant sérieusement, les autres, la généralité, vivant aux dépens de la population et passant leur temps à fusiller des espions imaginaires, et à écrire aux journaux des bulletins de victoires fantastiques. C'est même dans ce nombre que nous placerons la prétendue retraite dont parle notre correspondant et le parallèle, aussi injuste que déplacé, qu'il établit à cette occasion entre l'armée régulière et les compagnies franches. Il en appelle au jugement de M. de Bismarck, à qui il attribue une pensée qu'il n'a jamais eue ; nous en appelons, nous, au jugement du gouvernement français lui-même, qui, avant le gouvernement prussien et à diverses reprises, a prononcé la dissolution des corps-franches comme inutiles et même dangereux pour la défense nationale.

Nous espérons qu'après cette dernière et suprême appréciation, la cause doit être suffisamment entendue et ne soulèvera pas de plus amples réclamations.

ALÉTHÈS.

BIBLIOGRAPHIE.

Il se produit dans ce moment un phénomène littéraire qui reparait invariablement toutes les fois que l'on traverse une époque agitée par les événements ou par le conflit des opinions : il y a surabondance de brochures de toutes sortes, de tous formats et de toutes couleurs. Chacun croit nécessaire au salut de l'Etat de mettre au jour ses propres idées ou même souvent celles d'autrui que l'on croit être siennes. C'est là un bon mouvement, qui fait peut-être sourire le public, mais qui, assurément, donne fort à faire aux critiques. Nous sommes, par exemple, en présence d'une véritable avalanche de brochures, dont plusieurs nous échapperont peut-être, malgré tout notre zèle, ou que nous apprécierions imparfaitement, par suite d'une lecture trop rapide et trop superficielle.

Parmi tous les auteurs improvisés, que les circonstances actuelles ont fait surgir, nous devons la première place à M. Noël. Il a été le premier à prendre la plume contre l'invasion et il est demeuré jusqu'à présent l'adversaire le plus tenace du vainqueur. L'indication seule de tous les sujets que M. Noël a traités dans ses *Lettres* suffirait à former un article assez étendu. M. Noël a abordé tous les sujets, il a traité toutes les questions qui touchent, soit au gouvernement civil, soit à la stratégie, soit à l'organisation militaire. Il ne s'est même pas contenté de combattre en prose, mais il a eu recours au crayon et il a cherché à rendre par le dessin ses idées palpables et sensibles. Il serait trop long d'analyser ses théories et ses systèmes ; nous en avons déjà signalé quelques-uns, et nous reviendrons, du reste, plus tard sur son système de navigation aérienne. Car M. Noël, aussi bien que M. Vallée, mais sans demander 350,000 francs, avait cherché à résoudre ce problème au profit de la défense nationale.

— *La République, symphonie exécutée par des orléanistes, des légitimistes, des cléricaux, des libres-penseurs, et même par des républicains. Chef d'orchestre : M. Thiers ; souffleur, le duc d'Aumale.* A Lyon, chez Eyraud. Brochure de 32 pages in-8<sup>o</sup>, dont la conclusion assez timide, est amenée par une suite de considérations dont nous n'avons pas pu saisir bien clairement l'enchaînement et la logique.

— *La République compromise par les Républicains*, par un caporal-fourrier de la garde nationale. Lyon, imprimerie A. Tournier. Cette brochure, d'une argumentation plus serrée que la précédente, est d'une lecture néanmoins plus fatigante. L'auteur, en effet, suivant une faute assez ordinaire aux débutants, a oublié de diviser son travail en chapitres qui auraient reposé l'attention et favorisé l'action de ses raisonnements. Ce petit travail, du reste, est bourré d'excellentes intentions, mais il ne fait guère que répéter toutes les opinions banales qui ont cours dans les rangs des conservateurs ; idées vulgaires, que l'on croit sensées, parce que tout le monde les répète, que l'on croit modérées, parce qu'elles sont vides et creuses, que l'on croit sages, parce qu'elles sont émises par ce que l'on appelle des hommes d'ordre. Mais, en réalité, toute cette sagesse n'est que de l'égoïsme, toute cette modération n'est que de la faiblesse, tout ce bon sens n'est qu'une ignorance généralisée et de la sottise qui circule comme de la fausse monnaie que l'on accepte parce que l'on en connaît point d'autres.

Tout cela, cependant, n'empêche pas que ceux qui partagent ces opinions ne soient en réalité des hommes excellents, honnêtes, pacifiques, libéraux même, pourvu que la liberté ne les gêne pas ; amis de la vérité, pourvu qu'elle n'éblouisse pas trop leurs faibles regards ; au demeurant enfin, les meilleurs gens du monde, bons pères de famille, bons gardes nationaux, comme l'auteur de cette brochure, mais très-mauvais citoyens, parce qu'ils ne se doutent pas le moins du monde des devoirs qui s'attachent à ce mot. Ils ne se rendent même pas compte de ce que c'est que le gouvernement. C'est ainsi que notre caporal-fourrier « est froissé dans son orgueil d'homme libre, » par le principe d'hérédité du pouvoir, et affirme que la République « est l'unique forme « de gouvernement qui ne blesse pas le sentiment de la « dignité humaine. »

Nous aurions longtemps à écrire pour prouver à l'auteur une idée complètement fautive et lui montrer que c'est dans la nature même du pouvoir, dans la relation qui existe entre celui qui commande et celui qui obéit, que c'est là seulement que la dignité humaine peut être froissée. Si le pouvoir est tel qu'il fasse de l'obéissance un avilissement, le gouvernement dont il est le principe est honteux. Mais quant à la transmission de ce pouvoir lui-même, cela ne peut réagir en rien sur la dignité du citoyen ; il importe peu que l'autorité se transmette en vertu d'une convention héréditaire ou en raison d'une élection faite à des échéances plus ou moins rapprochées. Au contraire, tout homme jaloux de sa liberté personnelle aimera mieux se soumettre à un pouvoir dont l'origine est tellement ancienne qu'il n'est le représentant d'aucun parti existant, tandis que le principe d'élection est toujours le triomphe d'une majorité qui s'impose au reste de la nation. Tous les présidents de républiques électives sont toujours les représentants d'un parti qui a triomphé sur un autre parti. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet fécond et jusqu'à présent à peu près inexploré ; mais ces quelques lignes suffiront pour montrer que le sentiment de la dignité humaine ne peut être en aucune façon blessé par le principe d'hérédité.

Au surplus, cette ignorance des questions politiques est, comme nous le disions tout à l'heure, le caractère des Français d'aujourd'hui. Nous ouvrons une autre brochure, sous ce titre : *Soyons Républicains, avec la liberté pour tous*, par un homme d'Etat à la retraite (Lyon, Félix Girard, libraire éditeur), et dès les premières pages, nous trouvons une erreur fondamentale, erreur que les conservateurs exploitent très-habilement pour pouvoir se dire républicains, car tout le monde aujourd'hui, et les conservateurs plus que personne, prétend être républicain. Voici cette erreur :

« Le peuple, » dit cet homme d'Etat, que nous croyons jamais avoir été en activité, « ce n'est pas même cette portion « d'un pays ni d'une contrée, et qui se compose des travail- « leurs et des simples, des pauvres et des petits, des ouvriers « et des prolétaires ; le peuple, c'est tous. »

Non, Monsieur, vous vous trompez et vous confondez le peuple avec la nation. Le peuple, dans le sens politique du mot, c'est justement, contrairement à votre assertion, le tra-

vailleur, le petit, l'ouvrier, le prolétaire. Le peuple, c'est une partie de la nation, et non pas la nation tout entière, c'est une caste comme la bourgeoisie en est une autre, et ces castes, il est impossible de les effacer. Tant qu'il y aura des gens forcés de vivre de leur labeur journalier, et d'autres vivant des économies de leur labeur ou de celui d'autrui, tant que ces distinctions existeront, et nous croyons, nous, qu'elles existeront toujours comme une loi naturelle, comme un principe de toutes les sociétés humaines, tant que ces distinctions existeront, le peuple sera une partie distincte de la nation. Oh ! nous savons bien pourquoi ce sophisme a été mis avec tant de zèle en circulation, c'est qu'en disant que le peuple est tout, les autres classes trouvent un prétexte spécieux d'absorber, cela soit dit sans récrimination, les droits du peuple. C'est qu'en effet, le peuple a des droits à lui, comme il a des besoins particuliers auxquels ils correspondent. Vouloir effacer ces distinctions, c'est vouloir usurper ces droits et les anéantir. Nous insistons sur ce principe essentiel, parce qu'il est attaqué par des ennemis dangereux et puissants, les uns qui agissent avec une entière bonne foi, les autres qui ne sont que d'indignes exploitateurs ; les uns, confondant le peuple avec la nation, croient naïvement que le peuple jouit de sa liberté, par ce qu'eux-mêmes usent largement de la leur ; les autres, adversaires déclarés des premiers, ont imaginé un idéal absurde d'égalité, qui naturellement, enlève au peuple tout exercice sérieux et effectif de ses droits politiques. C'est entre ces deux puissances, ennemies l'une de l'autre, que la démocratie est placée, servant tour à tour d'instrument, et depuis quatre-vingts ans, inévitable victime de ces faux principes et de ces luttes intéressées... **DU VERDIER.**

MITRAILLEUSES.

Le citoyen Jossierand a fait au conseil municipal une proposition tendant à supprimer, par mesure d'économie et au profit de la dette nationale, l'indemnité pécuniaire allouée à chacun des membres. Le citoyen Ducarre, prévoyant un orage, s'est voilé la face avec terreur. Mais tout s'est bien passé. La proposition a été... rejetée à une majorité écrasante.

Nous proposons, nous, une autre économie qui porterait tout simplement sur les appointements de l'état-major de la garde nationale sédentaire, que les gones d'Ainay appellent irrévérencieusement *état-mangeur*, ou, par une périphrase, *les officiers aux belles dents*.

Le *Petit Journal* a bien signalé l'autre jour une notable économie sur cette partie du budget, qui se trouve actuellement réduite au chiffre de 23,000 fr. 23,000 francs, c'est une faible somme, nous en convenons ; nous admettrions volontiers que l'état-major de la garde nationale ne vaut pas moins, mais nous voudrions savoir à quoi il sert.

Entre autres communications, il nous en a été adresser une que nous reproduisons, mais sous toutes réserves, comme on disait à propos des dépêches officielles prussiennes, et sous la responsabilité expresse de son auteur :

M. Jouve disait l'autre jour à son imprimeur : « Ah ! mon cher Vingtrinier, cette fois *Guignol* n'osera « plus dire que je ne suis pas vraiment républicain : « nous avons enfin la République entière. (en Thiers.) Horreur !!! **LÉGION.** »

Correspondance.

*Un ami.* — Nos réflexions sur le drapeau tricolore vous étonnent et même vous irritent. Mais tout ce que nous avons dit est strictement exact. Du reste, rappelez-vous (et nous ne manquerons jamais à ce devoir, sous aucun prétexte), que *Guignol illustré* est fait pour dire la vérité, et surtout la vérité que personne ne veut voir, parce qu'elle déplaît.

*Un abonné, à Saint-Etienne.* — Nous avons songé, dès le début, à colorier nos dessins ; mais cela n'est guère possible à Lyon, faute d'ateliers de coloristes suffisamment importants. Si nous l'essayons, ce ne sera qu'à la demande expresse des collectionneurs, et encore faudra-t-il peut-être qu'ils acceptent une légère augmentation de prix et un délai dans l'envoi de leur journal.

*Démocrate.* — Votre calcul est assez juste, et il le serait complètement, sans doute, si vous n'aviez pas omis un des termes de la proposition. Le voici : Démocrate, certainement. Refaites maintenant votre calcul et vous tomberez juste.

*Le col... F.* — Votre gracieuse proposition nous met dans un étrange embarras. *Guignol* est un nouveau masque de fer. Ce n'est certes pas l'envie qui lui manque de se promener au grand jour, mais... du reste, vous êtes lié avec notre famille.

*M. J. G., passage de l'Enfance, à la Croix-Rousse.* — Les questions financières sont notre côté faible ; néanmoins, nous nous occuperons avec tout le zèle, sinon avec toute l'intelligence qu'il mérite, du sujet que vous proposez.

*Mistress Unknow.* — I don't know because you had not understood. Read with greater attention and you will understand. I detest blood and falsehood.

*Pline.* — Merci de votre nouvelle communication. Votre érudition nous épargne des recherches.

Le Gérant, **VIBERT.**

A Monsieur le Rédacteur de GUIGNOL ILLUSTRÉ à Lyon.

Genève, le 9 mars 1871.

Monsieur le rédacteur, J'ai été plusieurs fois à même de constater que vous êtes de ceux qui pensent que sur le terrain de l'impartialité et de la sincérité les hommes de toutes les opinions et de tous les partis peuvent se côtoyer sans haine et sans colère.

C'est ce qui me décide à vous adresser cette lettre en vous priant de lui accorder la publicité de votre journal.

Effrayé de l'impuissance du bien dans notre malheureuse situation, honni et bafoué pour avoir été logique avec mes principes, tandis que ceux qui se disent républicains trahissaient les leurs, j'ai résolu de laisser couler à sa guise un torrent que rien ne peut arrêter.

Il y a peu de jours encore, j'affirmai cette résolution dans une lettre que la *Décentralisation* du 2 mars a insérée, et je n'ai point changé d'avis.

J'ai dû cependant me demander s'il était bon et digne que je gardasse le silence en présence de l'accusation formelle et rigoureuse portée par les rédacteurs du rapport de l'affaire Arnaud, en tête de leur travail, contre l'Association internationale des Travailleurs.

Ma conscience me dit qu'il y aurait lâcheté de ma part à laisser passer sans les relever de pareilles attaques. D'ailleurs, la coalition bonapartiste et gambettiste, qui a juré de me perdre, n'aura peut-être pas sous le gouvernement actuel tous les avantages dont elle a si bien usé jusqu'à présent.

Il est donc de mon devoir, quelque répugnance que j'éprouve à m'immiscer dans une aussi triste affaire, et quelque désagréable que soit le nouveau rôle que j'ai accepté, de pro-

tester énergiquement, en ma qualité d'ancien correspondant et de *président de fait* des sections lyonnaises de l'Association internationale des Travailleurs, contre des insinuations perfides, des injures et des calomnies, qui ne sont fondées, dans le rapport lui-même, que sur les appréciations de quelques magistrats plus ou moins impartiaux.

Je me permettrai de demander, en outre, à ces intègres personnages, comment il se fait que dans tout leur rapport, il ne soit pas dit un mot de la mort du pauvre Charvet, qui n'a pas été tué au milieu d'une place devant deux mille personnes, mais dans un fiacre.

Je conçois qu'un malheureux ouvrier, tué obscurément, ne mérite pas de soulever pendant des semaines entières de longues protestations, contre l'horrible assassinat, l'épouvantable crime, etc., etc.; mais c'est au moins un fait qui mérite d'être constaté. En conséquence, je demande, au nom de la justice et de la vérité, à être entendu dans ce débat. Il n'y a à cela qu'un inconvénient, c'est que je persiste à refuser positivement de venir me mettre entre les mains des sbires de la République. J'ai assez souvent demandé par lettres un sauf-conduit à l'administration et à la magistrature pour pouvoir me rendre à l'armée. Comme on tenait essentiellement à me faire condamner comme réfractaire, on s'est bien gardé de me donner le sauf-conduit demandé. Il en est résulté qu'il ne m'est plus permis de continuer ce rôle de mendiant. (1)

(1) La chute de MM. Gambetta et Challemel-Lacour a naturellement amené la mise en liberté de mes amis, après quatre mois de prison, et le gouvernement actuel est assez sérieux pour comprendre que ce serait une faute de poursuivre les hommes du 28 septembre, auxquels les événements ont donné

Je réclame mon sauf-conduit de l'action souveraine en pareil cas de l'opinion publique.

Veut-on, oui ou non, savoir la vérité, ou bien veut-on étouffer le débat?

Dans l'intérêt de ma tranquillité personnelle, je souhaite que l'on s'arrête à ce dernier parti; mais je saurai trouver de l'énergie pour faire mon devoir, s'il se trouve encore à Lyon des hommes qui aient assez le sentiment de la dignité humaine pour faire le leur.

Qu'on me fasse parvenir un sauf-conduit en bonnes formes, valable pour deux fois quarante-huit heures au moins, et je viendrai sur la fin de la semaine prochaine ou au commencement de la suivante me mettre en face des accusateurs de l'Internationale.

Croyez, Monsieur le rédacteur, à mon estime et à mon respect pour vous.

ALBERT RICHARD.



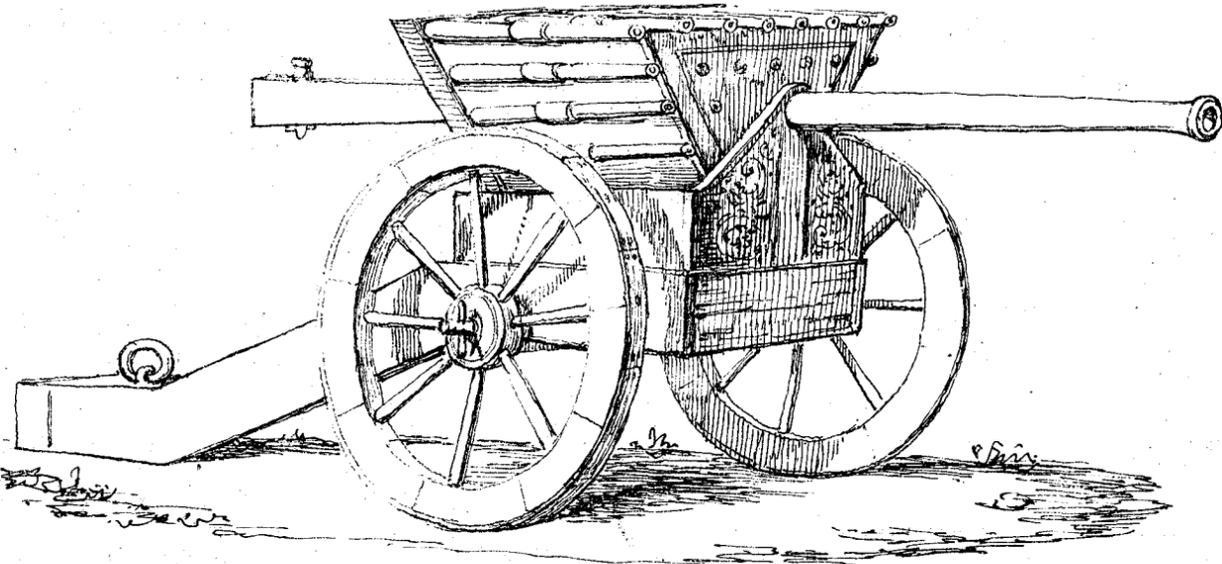
raison; mais mes persécuteurs se sont hâtés de m'infliger la condamnation unique qu'ils me ménageaient depuis longtemps, de sorte que ma situation reste toujours la même.

### Anciennes Mitrailleuses.

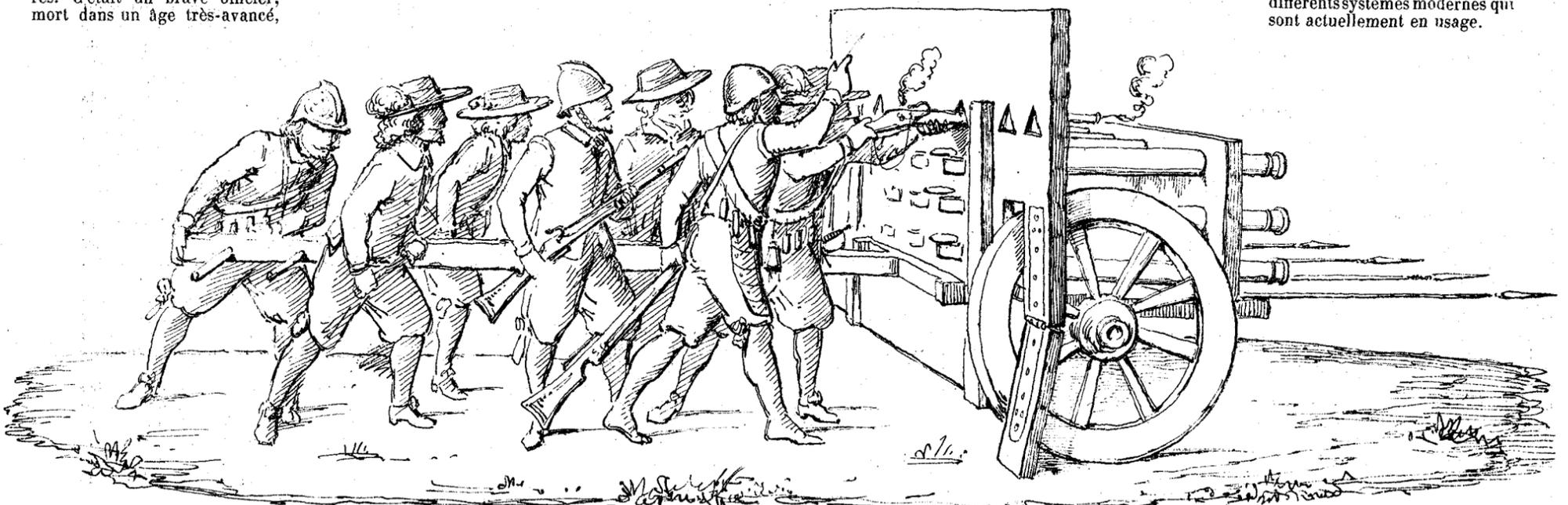
Nous avons publié dans notre 21<sup>e</sup> numéro les dessins de deux canons du Moyen-Age, se chargeant par la culasse, qui ont, paraît-il, vivement intéressé nos lecteurs. Les origines de l'artillerie sont, en effet, un sujet fort intéressant et peu connu. Nous continuons aujourd'hui ces études sommaires en reproduisant deux mitrailleuses de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'idée d'une arme tirant plusieurs coups à la fois est fort ancienne. Un dessin de 1505, conservé dans la collection d'Ambras, à Vienne (Autriche), montre que dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle cette idée avait surgi dans le cerveau des ingénieurs et des hommes de guerre. L'un des dessins que nous publions, représente une ancienne mitrailleuse conservée encore aujourd'hui dans l'arsenal de Soleure (Suisse). Elle se compose d'un coffre triangulaire, dont le centre est occupé par un canon appelé serpent et autour duquel se développent plusieurs autres canons plus petits. Ces canons se chargeaient par la culasse, suivant un système que nous ferons connaître dans un prochain article relatif aux fusils se chargeant par la culasse. Les coups partaient tous à la fois, au moyen d'une trainée de poudre.

Notre second dessin est complètement inédit. Il est copié dans toute sa naïve incorrection sur un croquis d'un Lyonnais bien connu, Grollier de Serviè- res. C'était un brave officier, mort dans un âge très-avancé,



ANCIENNE MITRAILLEUSE CONSERVÉE A L'ARSENAL DE SOLEURE.



MITRAILLEUSE DU TEMPS DE LOUIS XIII, d'après un dessin inédit de Grollier de Servières.

sous le règne de Louis XIV, et qui s'était distingué par ses services militaires. Il s'était acquis, d'autre part, une célébrité européenne par son goût pour les ouvrages de mécanique et par la riche collection d'objets de ce genre qu'il s'était faite.

Un catalogue détaillé de cette collection, et accompagné de gravures, fut publié au XVIII<sup>e</sup> siècle, et eut deux éditions, sous le titre de *Description du cabinet de Servières*. Mais cet ouvrage était loin de décrire tous les objets qui y étaient contenus. Nous avons entre les mains deux volumes de dessins exécutés par ce célèbre amateur et dont plusieurs sont inédits. Le dessin de la mitrailleuse en fait partie. Cette arme, telle que Grollier l'avait imaginée, se composait de douze canons se chargeant par la culasse au moyen d'un système à recouvrement. Ces canons étaient engagés dans des ais formant un abri et percés de meurtrières triangulaires pour les mousquetaires. Comme à cette époque l'infanterie se composait à la fois de piquiers et de mousquetaires, l'inventeur avait eu l'idée d'armer sa mitrailleuse d'un rang de piques, système dont il aurait pu avoir du reste un modèle dans le dessin de la collection d'Ambras. Cette mitrailleuse était traînée par deux chevaux; mais, pendant le combat, elle était manœuvrée à bras par des soldats.

Dans un autre article nous étudierons un autre genre de mitrailleuses anciennes et les différents systèmes modernes qui sont actuellement en usage.